



**« Les risques de non-conformité : face au recours collectif, les ressources d'anticipation de l'Intelligence Economique »**

Sous le haut patronage d'Alain JUILLET  
Haut Responsable à l'Intelligence Economique auprès du Premier Ministre

Pour en savoir plus : [www.mastere-ie.eisti.fr](http://www.mastere-ie.eisti.fr)

**Quelques exemples ...<sup>(1)</sup>**

NORTEL  
**Recours collectif**  
2.5 Milliards de \$ US aux porteurs

MANUVIE  
Abandon **recours collectifs**  
après proposition  
remboursement de 240 millions \$  
canadiens

NORBOURG  
**Recours collectif**  
130 millions de \$

PARMALAT  
12 Plaintes en Italie  
**30 recours** aux E.U

ENRON  
**Plainte collective**  
JP Morgan 2.2 milliards de \$ US  
City group 2 milliards de \$US

BAWAG Banque  
**Recours collectif (AFFAIRE REFCO)** 108 millions \$ + 32 millions \$

<sup>2</sup>Celle-ci a perdu en Septembre 2006 son immunité judiciaire et a fait l'objet d'un jugement en recours collectif, à hauteur de 130 millions de \$ canadiens.

<sup>3</sup>La « non exploitation » et le « non traitement » de l'information disponible sont du reste au cœur du recours collectif intenté par les 9000 souscripteurs du Fonds NORBOURG contre l'AMF canadienne.

**La nouvelle procédure juridique de recours collectif en matière économique et financière se profile à l'horizon. Elle constituera de nouveaux risques et de nouveaux enjeux pour les acteurs financiers.**

A la lumière d'exemples étrangers <sup>(1)</sup>, on pourra considérer que la non-conformité de ces acteurs a constitué le « terrain favorable » à des délits financiers (les détournements de fonds, la diffusion d'informations trompeuses, les manipulations de cours, les délits d'initiés, par exemple) au détriment de victimes potentielles.

Le recours collectif permettrait à un groupement de consommateurs de porter une action en justice pour le compte de l'ensemble des consommateurs concernés.

Cette procédure transformera alors « l'investisseur lésé » en « consommateur spolié ».

Les produits d'épargne, les services d'investissements fournis aux consommateurs entreront dans le champ de ces actions judiciaires collectives au même titre que les biens et services non financiers.

Ces recours, très courants aux Etats-Unis et au Canada, sont déjà possibles en Europe, notamment en Belgique, Grande Bretagne, Pays Bas et Italie.

Ces actions, aussi bien au civil qu'au pénal, conduisent le juge à rechercher la responsabilité au plus haut niveau de l'entreprise, comme l'illustre le recours en nom collectif contre la Banque d'Angleterre, et, par la suite, à l'encontre de certains de ses dirigeants, pour « défaut de supervision » dans le cadre de l'affaire de la BCCI.

Outre les sanctions pénales éventuelles, elles peuvent conduire à des dommages et intérêts se chiffrant en plusieurs centaines de millions de dollars, comme en témoignent les scandales de Parmalat en Italie, de la banque autrichienne Bawag ou encore de ou encore de l'Autorité des marchés financiers canadienne <sup>(2)</sup>.

**Face à un système financier auto-régulé, le recours collectif pourrait ainsi s'imposer comme un contre-pouvoir supplémentaire, le juge sanctionnant les insuffisances des acteurs financiers.**

La procédure de recours collectif impose donc la nécessité, pour les assujettis au concept de conformité et pour les organismes en charge de la protection de l'épargne, de se doter d'outils et de moyens nécessaires au traitement de l'information <sup>(3)</sup>.

**En s'appuyant sur les outils et méthodes de recherche, de traitement et d'analyse de l'Intelligence Economique, n'est-il pas possible d'anticiper ces risques et d'agir préventivement ?**



# Colloque Mastère Intelligence Economique de l'EISTI

Mardi 19 juin 07



Pour en savoir plus : [www.mastere-ie.eisti.fr](http://www.mastere-ie.eisti.fr)

C'est ce que s'attachera à faire le mastère IE de l'EISTI dans un colloque auquel il a convié les meilleurs spécialistes de la question.

## Le programme

10h-18h

1. **Introduction au colloque** par Nicole Beauvais-Schwartz, Responsable du Mastère Spécialisé en Intelligence Economique
2. **Les ressorts d'anticipation de l'Intelligence Economique face au recours collectif**, par M. Bernard Besson, Chargé de mission auprès du Haut Responsable à l'Intelligence Economique
3. **Le juriste face au défi de l'Intelligence Economique**, par M. Jean de Maillard, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance d'Orléans
4. **L'intervention du cabinet d'avocats international Cleary Gottlieb Steen and Hamilton**
5. **Une méthode d'analyse : L'analyse visuelle** par Patrice Cayrol, président d'Ipari
6. **Analyse des « clignotants » du Groupe Egmont sur les typologies de blanchiment**. Mise en pratique de ces clignotants en analyse visuelle, par Luc Sanchez, consultant auprès des organismes financiers
7. **Présentation des cas concrets Norbourg /Portus/Langbar traités par la méthode des clignotants Egmont** - L'Autorité des Marchés Financiers canadienne et le Conservateur pouvaient-ils éviter le recours collectif ? La méthodologie employée est-elle applicable sur d'autres affaires ? Peut-on parler de modélisation de la démarche ? La présentation de ces cas sera faite par les étudiants du Mastère Spécialisé en Intelligence Economique
8. **Critique de la méthodologie par le Directeur des Enquêtes de TRACFIN**, M. Christian LEBLANC

### Mastère Spécialisé en Intelligence Economique de l'EISTI

ACCREDITÉ PAR LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES

Notre Mastère Spécialisé bénéficie du partenariat d'une quinzaine d'organismes préoccupés au premier chef par l'Intelligence Economique :

EADS, DASSAULT Aviation, EUROCOPTER, IPARI, IHEDN, EURO-CRISE, Carrefour, PSA, DIGIMIND, etc.

L'originalité de cette formation repose sur la couverture de l'ensemble des domaines de l'I.E., le socle que constituent les disciplines enseignées à l'EISTI, les outils et ressources pédagogiques dont dispose l'EISTI au sein de ses options de fin d'études, la présence de laboratoires dans le traitement de l'information au sein de notre École d'Ingénieurs qui permettent des échanges fructueux avec les participants du Mastère Spécialisé.

Mardi 19 juin 07 - 10h/18h

3<sup>ème</sup> Journée de l'Intelligence Economique

EISTI - avenue du Parc 95000 CERGY

- face au Novotel

RER A : « Cergy-Préfecture » - A15 : sortie 9 suivre  
« Conseil Général »

### Inscriptions

Nicole BEAUVAIS-SCHWARTZ : [nbs@eisti.fr](mailto:nbs@eisti.fr) -

Tél. : 01.34.25.10.31 ou 10 15

MS Intelligence Economique EISTI :

[www.mastere-ie.eisti.fr](http://www.mastere-ie.eisti.fr)

Participation aux frais (dont buffet du midi) :

20 € particulier 50 € entreprise

